

Réunion des candidats CMJ 2019-2021

Compte rendu de la réunion du 08/12/2018 (10h00-11h00)

Présents Candidats CMJ 2019-2021: Lena, Lilly, Clémence, Assia, Chloé, Antoine, Violette, Valentin.

Présents élus CMJ 2017-2019: Elyne, Jihan, Sarah, Lola, Shainès, Ninon, Tristan.

Présent élu CMJ 2015-2017: Enzo.

Absents candidats CMJ 2019-2021: Alban, Maëva.

Equipe d'accompagnement: Sabine et Sébastien.

Ordre du jour :

- Règlement du CMJ
- Profession de foi
- Rappel des dates à retenir

En introduction, Sébastien souligne qu'il est très courageux de se présenter à des élections et pour cela il remercie les candidats et élus du CMJ présents. Il précise qu'il y a 10 candidats cette année mais qu'il n'y aura que 9 élus.

Il faut se préparer dès à présent à la déception possible pour ceux qui ne seront pas élus. Cependant comme le précise le règlement du CMJ « *Les candidats arrivés à partir de la 10e position du scrutin sont désignés « remplaçants ». A ce titre, ils pourront être amenés à siéger au CMJ en cas de désistement ou exclusion de l'un des 9 élus* ».

La réunion d'aujourd'hui permet de présenter rapidement le règlement du CMJ avec notamment les règles de la campagne électorale et de l'élection.

L'équipe d'accompagnement (Sabine et Sébastien) est là pour répondre à toutes les questions des candidats et aidera ensuite les élus à mettre en forme leurs projets.

Des réunions de travail du CMJ sont organisées 1 fois par mois à minima (pour le CMJ 2017-2019 ces réunions avaient lieu le second samedi du mois de 10h00 à 11h00). Les dates et les horaires des réunions seront déterminées avec les nouveaux élus en fonction des disponibilités de chacun. Une synthèse de toutes les professions de foi sera faite lors de la première réunion et ce sera la base du travail du CMJ pendant les deux années de mandat.

Après chaque réunion, un compte rendu est envoyé par mail par Sébastien (mode de communication privilégié pour le CMJ).

Pour rappel les coordonnées de contact de Sébastien sont :

adjoint-enfance@malataverne.fr

ou

06 31 12 90 92

Sabine est présente au périscolaire, lors du temps du midi et au centre de loisirs. Elle est disponible pour répondre à toutes les questions ou pour faire le relais avec Sébastien.

1/ Règlement du CMJ

Ce règlement est accessible sur le site internet de la commune.

https://malataverne.fr/wp-content/uploads/sites/204/2017/12/CMJ_reglement_2017_VD5216.pdf

Il précise le rôle des jeunes élus, le fonctionnement du CMJ et les règles électorales. Dans ce cadre, les candidats doivent respecter certaines consignes pour établir leur profession de foi.

2/ Profession de foi

La profession de foi est la présentation du candidat aux électeurs, « sa pub » : Qui je suis ? Quel est mon programme ? Mes projets ? Mes motivations ?

Les règles pour cette profession de foi :

- Format A4
- Devront apparaître obligatoirement sur ce document le nom, le prénom et une photo du candidat.
- Il faudra préciser au choix le projet, les idées, ce que le candidat veut faire pour les enfants ou pour l'aménagement de la commune, les motivations....

Hormis ces 3 éléments, la présentation est libre.

Pour ceux qui ont besoin d'exemples, toutes les professions de foi des candidats CMJ 2015-2017 et CMJ 2017-2019 sont accessibles sur le site internet de la commune.

<https://malataverne.fr/conseil-municipal-des-jeunes/>

Chaque candidat doit remettre un exemplaire de sa profession de foi à la mairie (à l'attention de Sébastien) en version informatique avant le 21 décembre 2018 (avant les vacances de Noël). Deux exemplaires seront plastifiés par les services municipaux et affichés sur les panneaux électoraux (devant la mairie et devant l'école). Une copie sera également mise en ligne pour être visible sur le site internet de la commune.

Une photo de chaque candidat présent a été faite le 08/12/2018 par Sébastien pour la réalisation des bulletins de vote.

Il faudra que Maëva et Alban rencontrent Sébastien en mairie pour faire une photo (date à caller).

3/ Les dates à retenir :

- Retour des professions de foi avant le 21/12/2018.
- Campagne électorale du 7 au 17/01/2019 (affichage des professions de foi sur les panneaux électoraux devant la mairie et devant l'école).
- Election du CMJ le 18/01/2019 : le bureau de vote sera mis en place à l'école et chaque enseignant accompagnera sa classe sur le temps scolaire pour faire voter les élèves du CP au CM2. Le dépouillement se fera le jour-même. Publication des résultats.
- Première réunion du CMJ 2019-2021, le 25/01/2019 à 17h00 en salle du Conseil Municipal à la mairie. Election du Maire et du 1^{er} adjoint du CMJ.
- Vœux du Maire le 25/01/2019 à 18h00 au foyer : présentation du CMJ 2019-2021 et remise des écharpes.
